



D.2017.03.29.7.9

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 29 Mars 2017

7 - PROJETS TERRITORIALISES**7.9 - DOUBLEMENT DE LA CAPACITE LIGNE A - Stations Pré-adaptées : Marché n° 52M 2016 12986
M : Lot 6 - Peinture : Autorisation de signer le marché avec l'entreprise D.S.M.**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf mars à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOLAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		Empêché d'assister temporairement à la séance sans donner pouvoir après le point 7.27 jusqu'au point 9.6 et du point 11.1 au point 11.5)
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X (M.Briand)	
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X	X (à M.Grass à/c du point 3.1)	
LAGLEIZE Jean-Luc	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAL-MICHELET Karine	X	X (à M.André à/c du point 3.2)	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		Empêché d'assister temporairement à la séance sans donner pouvoir après le point 2.1 et jusqu'au point 3.3 inclus
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		

Exposé de Monsieur le Président :

Par délibération n° 2015.03.25.4.3 du 25 mars 2015, le Comité Syndical a approuvé le programme de l'opération Doublement de la Capacité Ligne A.

Par délibération n° 2015.03.25.4.5 du 25 mars 2015, le Comité Syndical a confié par mandat de maîtrise d'ouvrage à la SMAT la réalisation de l'opération Doublement de la Capacité Ligne A.

Par délibération n° 2015.07.08.6.4 du 08 juillet 2015, le Comité Syndical a autorisé la SMAT à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation des aménagements nécessaires aux 12 stations pré-adaptées (Bellefontaine, Reynerie, Mirail Université, Bagatelle, Arènes, Saint-Cyprien, Capitole, Marengo SNCF, Jolimont, Roseraie, Argoulets, Balma Gramont) de la ligne A du métro de l'agglomération toulousaine afin de pouvoir les exploiter avec des rames de 52 mètres de long avec le groupement INGEROP / BELLOUARD, MONTLAUR & BALDUCCHI pour un montant de 1 214 850 € HT.

Par délibération D.2016.03.30.4.6 du 30 mars 2016, le Comité Syndical a approuvé les études d'Avant-Projet concernant les aménagements nécessaires aux 12 stations pré-adaptées de la ligne A du métro de l'agglomération toulousaine afin de pouvoir les exploiter avec des rames de 52 mètres de long et arrêté le coût prévisionnel à un montant de 9 131 655 € HT (valeur janvier 2014).

Les travaux à réaliser concernent les modifications à apporter aux 12 stations pré-adaptées (Bellefontaine, Reynerie, Mirail Université, Bagatelle, Arènes, Saint-Cyprien, Capitole, Marengo SNCF, Jolimont, Roseraie, Argoulets, Balma Gramont) de façon à pouvoir l'exploiter avec des rames de 52 mètres de long.

Les travaux sont répartis en 8 lots faisant chacun l'objet d'un marché séparé.

Le présent marché concerne le lot n° 6 « Peinture » qui regroupe essentiellement les prestations suivantes :

- peinture dans les locaux techniques des stations,
- lasure sur béton dans les stations Mirail Université et Bagatelle.

La procédure retenue est l'appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles 67 et 68 du décret n°2016-360 relatif aux marchés publics.

L'avis d'appel public à la concurrence a été télétransmis, le 29 novembre 2016, aux publications du BOAMP et JOUE et publié sur le site Tisseo.fr.

La date limite de remise des offres était fixée au 20 janvier 2017 à 12h00.

Deux (2) candidats ont remis une offre dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence :

1. DECORS SOLS & MURS
2. CATRA BTP

La Commission d'Appel d'Offres du SMTC a, dans sa séance du 28 février 2017, retenu l'ensemble des candidatures.

La Commission d'Appel d'Offres du SMTC a, dans sa séance du 21 mars 2017, attribué le marché à l'entreprise D.S.M. pour un montant de 35.154,90 € H.T.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la dépense correspondante et la signature du marché n° 52M 2016 12986 M avec l'entreprise D.S.M.

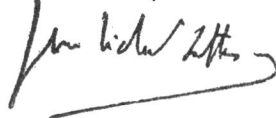
Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE la dépense correspondante.

ARTICLE 2 : AUTORISE la SMAT à signer avec l'entreprise D.S.M. le marché n°52M 2016 12986 M concernant la réalisation des travaux du lot n°6 « Peinture » relatif à la réalisation des aménagements des 12 stations pré-adaptées de façon à pouvoir les exploiter avec des rames de 52 mètres de long, pour un montant de 35.154,90 € H.T.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,



Jean-Michel LATTES